

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 16 juin 2025**DÉLIBÉRATION n°2025-56**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 16 juin 2025 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 6 juin 2025.

Point de l'ordre du jour :

7.1. Modification des statuts de la commission des statuts

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Tours,

Vu la délibération n°2024-73 du 8 juillet 2024 approuvant les statuts de la commission des statuts,

Vu l'avis de la commission des statuts du 13 juin 2025,

Exposé de la décision :

Il est proposé au conseil d'administration d'étendre les attributions de la commission des statuts en ajoutant les projets de révision du règlement intérieur, en plus des révisions des statuts de l'université.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation de la modification des deux premiers alinéas de l'article 1 des statuts de la commission des statuts, comme suit :

Rédaction actuelle de l'article 1 (deux premiers alinéas) :

« La commission des statuts est une commission administrative à caractère consultatif chargée de rendre un avis sur les révisions des statuts de l'université.

La commission rend un avis sur :

- les projets de révision des statuts de l'université ;
- toutes les questions ayant une incidence sur les statuts de l'établissement et de ses structures internes que lui soumet la Présidente ou le Président de l'université. »

Nouvelle rédaction proposée de l'article 1 (deux premiers alinéas) :

« La commission des statuts est une commission administrative à caractère consultatif chargée de rendre un avis sur les révisions des statuts de l'université.

La commission rend un avis sur :

- les projets de révision des statuts de l'université ;
- les projets de révision du règlement intérieur de l'université ;
- toutes les questions ayant une incidence sur les statuts de l'établissement, sur le règlement intérieur et sur ses structures internes que lui soumet la Présidente ou le Président de l'université. »

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DÉCOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 29
Membres présents : 22	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 7	Votes exprimés : 29
Total des membres présents et représentés : 29	Majorité requise : 15
	Pour : 29
	Contre : 0

Pièce jointe :

- néant.

Fait à Tours,